

Conseil Municipal du lundi 8 janvier 2018 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil dix huit, le huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : M. David BOUGEARD, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Monique MACÉ, M. Christophe ALLÉE, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, M. Elie SALMON, M. René GOURGA, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC,

Absente excusée: Mme Vanessa LECORGUILLÉ

Absents : Mme Sonia LE QUERNEC, M. Laurent PROVOST

Nombre de Conseillers en exercice : 17 ;

Présents : 14;

Votants : 14

Date de convocation 02/01/2018

Secrétaire : Joëlle BRINDEJONC

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Joëlle BRINDEJONC en tant que secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 4 décembre 2017

1. Budget 2017 « Lotissement le Champ Janaie » : Décision Modificative n°2
2. Budget Principal/Budget Assainissement : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2018
3. Amendes de police : Demande de subvention pour les travaux 2018
4. Aménagement du centre bourg Tranche 2 : Réfection du mur parking « Rue de l'église »
5. Concours des maisons fleuries 2017 : Remise des prix
6. Lycée Professionnel ST Nicolas La Providence : Demande d'aide financière pour voyages 2017/2018
7. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
8. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 4 décembre 2017

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 4 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Budget 2017 Lotissement LE CHAMP JANAIE : Décision modificative n° 2 (DEL2018-01)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget Lotissement car les crédits sont insuffisants pour le remboursement de l'échéance de l'emprunt pour le mois de décembre 2017.

Monsieur le Maire propose de procéder à la DM n°2 suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre/ article	Montant au BP 2017	Modification à apporter	Crédit après modification
Dépenses			
- Compte 66111 Intérêts emprunt	6 000.00€	+ 1 308.00 €	7 308.00€
- Compte 608/043 Transfert intérêts emprunt	6 000.00€	+ 1 308.00€	7 308.00€
Recettes			
- Compte 71355/042 Variation terrains aménagés /intégration stock final	348 427.92€	+ 3600.00 €	352 027.92€
- Compte 796/043 Transfert de charges (intérêts emprunt)	6 000.00€	+1 308.00€	7 308.00€

Section d'investissement

Chapitre/ article	Montant au BP 2017	Modification à apporter	Crédit après modification
Dépenses			
- Compte 1641/016 Emprunt remboursement capital	71 000.00€	+ 16 855.00 €	87 855.00€
- Compte 3555/040 Intégration stock final	348 427.92€	+ 3 600.00€	352 027.92€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la Décision Modificative n°2 présentée ci-dessus.

Budget communal/Budget Assainissement/: Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2018 (DEL2018-02)

Monsieur le Maire précise aux membres présents que conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du budget 2018, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Ils seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire précise que le montant budgétisé en 2017 pour les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) est :

BUDGET PRINCIPAL : 1 572 703.19€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 393 175 € (< 25% x 1 572 703.19€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédit 2017	Autorisation maximal (pour information)	Autorisation 2018
20	Immobilisations incorporelles	115 800.00€	28 950.00€	21 000.00€
21	Immobilisations corporelles	240 300.00€	60 075.00€	30 000.00€
23	Immobilisations en cours	954 000.00€	238 500.00€	100 000.00€
	Total		327 525.00€	151 000.00€

BUDGET ASSAINISSEMENT : 86 000.50€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 21 500.00€ (< 25% x 86 000.50€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédit 2017	Autorisation maximal (pour information)	Autorisation 2018
21	Immobilisations corporelles	36 000.00€	9 000.00€	8 000.00€
23	Immobilisations en cours	50 000.00€	12 500.00€	10 000.00€
	Total		21 500.00€	18 000.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Amendes de police : Demande de subvention pour les travaux 2018 (DEL2018-03)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Médréac a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les sommes allouées doivent être utilisées au financement des projets d'aménagement tels que :

- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre)
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons
- Aménagement de sécurité de voirie
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation.

Dans tous les cas, les projets présentés s'inscriront dans une démarche de sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'agence routière départementale pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes accessibilité du centre bourg et plus particulièrement pour les parties « signalisation des passages piétons et aménagement de sécurité de voirie » pour la part de la tranche 3.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes accessibilité du centre bourg pour la tranche 3;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Réfection du mur parking « Rue de l'Eglise » (DEL2018-04)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la réfection du mur du parking situé « Rue de l'église ».
Un devis a été demandé à l'entreprise BRINDEJONC de Médréac, le montant s'élève à 13 951.00€HT soit 16 741.20€TTC
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le devis présenté par l'entreprise BRINDEJONC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le devis présenté par la SARL BRINDEJONC pour la réfection du mur du parking « Rue de l'église » pour un montant de 13 951.00€HT

Concours des maisons fleuries 2017 : Remise des prix (DEL2018-05)

Monsieur le Maire présente les résultats du concours des maisons fleuries 2017 :

Maisons avec jardin visible de la rue

<u>1er prix</u> - M. et Mme Daniel LEJARD	15 Rue de Rennes 1 plante + 1 bon de 30 €.
<u>2^{ème} prix</u> – Mme Solange PLESSIS	12 Allée des Lilas 1 bon de 25 €.
<u>3^{ème} prix</u> - M. et Mme Bruno GUIMARD	6 Rue de Landujan 1 bon de 20 €.
<u>4^{ème} prix</u> – Mme Isabelle LEFOL	4 Square des Lys 1 plante
<u>5^{ème} prix</u> - M. et Mme Rémi PIEDVACHE	23 Rue de Rennes 1 plante
<u>6^{ème} prix</u> – Mr et Mme René GLOTIN	3 Square des lys 1 plante

Fenêtres et murs visibles de la rue

<u>1^{er} prix</u> - M. et Mme Noël POLLET	19 Bis Rue de Bretagne 1 plante + 1 bon de 30 €.
<u>2^{ème} prix</u> - M. et Mme Denis LEFOL	12 Impasse Emile Gourga 1 bon de 25 €.
<u>3^{ème} prix</u> - Mme Christiane THOMAS M.Gilles PLANCHER	13 Rue de Bretagne 1 bon de 20 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les récompenses attribuées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces primes.

Lycée Professionnel ST Nicolas La Providence : Demande d'aide financière pour voyages 2017/2018 (DEL2018-06)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par le lycée « St Nicolas La Providence » de Montauban de Bretagne. Le lycée sollicite une subvention, dans le cadre de son projet d'établissement, pour l'organisation d'une série de voyages d'études sur l'année scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas accorder d'aide financière au lycée « St Nicolas La Providence » de Montauban de Bretagne pour les voyages année 2017-2018.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014

Aucune décision prise par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Questions diverses

- DIA :

- 16 Place de l'église
- La Haute Potinais
- Le Fouil

- Présentation d'une mise en lumière de l'église le mercredi 10 janvier 2018 à 18h00

- Lecture de la demande d'une famille sollicitant la mise en sécurité du couloir de circulation sur la place de la mairie

- Elagage des arbres Rue de la Gare

- Nouvelle rencontre avec les professionnels de santé prévue le mardi 9 janvier 2018

- Prévoir le nettoyage à l'intérieur du hangar communal situé « Impasse des jardins »

- Réunion commission finances le lundi 12 février et 19 mars 2018 à 19h00

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 19 février 2018 à 20h00

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.